



Conseil de sécurité

Distr. générale
31 août 2010

Original : français

Lettre datée du 11 décembre 2009, adressée au Président du Conseil de sécurité par le Secrétaire général

Le Représentant permanent de la République démocratique du Congo, S. E. M. Atoki Ileka, m'a écrit le 28 avril 2008, en sa qualité de Président en exercice de la Communauté économique des États de l'Afrique centrale (CEEAC), pour réitérer la demande des chefs d'État et de gouvernement de la CEEAC en faveur de la création d'un bureau des Nations Unies pour l'Afrique centrale, sur le modèle de celui de l'Afrique de l'Ouest. Les dirigeants des pays de la CEEAC ont, à plusieurs reprises, souligné que l'existence d'un tel bureau faciliterait la coordination entre la CEEAC, le système des Nations Unies et les autres organisations régionales. Ils ont également fait valoir que cette présence aiderait à définir et à mettre en œuvre une approche globale et intégrée des défis relatifs à la paix, à la sécurité et au développement en Afrique centrale, comme l'avait souligné le Président du Conseil de sécurité dans sa déclaration du 31 octobre 2002 (S/PRST/2002/31). Dans cette déclaration, le Conseil soulignait qu'il fallait renforcer les capacités de la sous-région de l'Afrique centrale dans le domaine de la prévention des conflits et du maintien de la paix et de la sécurité ainsi que dans le domaine de l'intégration économique.

Comme vous le savez, j'ai recommandé dans mon rapport sur les relations entre l'Organisation des Nations Unies (ONU) et les organisations régionales, la création de bureaux régionaux du Secrétariat de l'ONU. Ces bureaux onusiens sont appelés à collaborer étroitement avec les organisations régionales, en particulier l'Union africaine, aux fins du maintien de la paix et de la sécurité internationales (S/2008/186). Je suis heureux, à cet égard, de faire part aux membres du Conseil de sécurité de mon intention de créer, après concertation et avec l'accord des États membres de la CEEAC, un bureau régional de l'ONU pour l'Afrique centrale. Ce bureau aura pour fonctions essentielles :

a) De coopérer avec la CEEAC, la Communauté économique et monétaire de l'Afrique centrale, la Conférence internationale sur la région des Grands Lacs, la Communauté économique des pays des Grands Lacs et autres partenaires clefs et, le cas échéant, les aider dans leur action visant à promouvoir la paix et la stabilité dans la sous-région élargie de l'Afrique centrale;

b) D'exercer, au nom du Secrétaire général, ses bons offices et s'acquitter de fonctions spécifiques dans les pays de la sous-région, notamment dans les domaines de la prévention des conflits et de la consolidation de la paix;



c) De renforcer la capacité de conseil du Département des affaires politiques auprès du Secrétaire général sur des questions relatives à la paix et à la sécurité dans la région;

d) De renforcer les liens entre les activités menées par l'ONU et d'autres partenaires dans la sous-région, en vue de promouvoir une démarche sous-régionale intégrée tout en facilitant la coordination et l'échange d'informations, en tenant dûment compte des mandats des organismes du système des Nations Unies ainsi que des opérations de maintien de la paix et des bureaux d'appui à la consolidation de la paix;

e) De tenir le Siège de l'ONU informé des développements d'importance sous-régionale.

J'ai l'intention d'établir le bureau des Nations Unies pour l'Afrique centrale à Libreville, au Gabon. Je compte en confier la direction à un Représentant spécial qui aurait rang de Secrétaire général adjoint et serait soutenu par quelques fonctionnaires recrutés tant sur le plan international que sur le plan local.

Je vous serais reconnaissant de bien vouloir porter la présente lettre à l'attention des membres du Conseil de sécurité.

(Signé) **BAN** Ki-moon
